

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

---

**DELIBERATION n° 033-2026**

Séance du 27 Mars 2026

**Modification de la délibération n°010-2026 créant un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Madame GERVOIS Sonia, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 20 • Représentés : 3 • Votants : 23  
• Absents : 0

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Madame Nelly BOURREAU

**Étaient présents avec voix délibératives :**

Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Marie Liliane GRONDIN, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Carole PETIT, Monsieur François AMOUDRUZ, Monsieur Sébastien AUGERAY, Madame Edith BASTARD, Madame Nelly BOURREAU, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Stéphane ENGEL, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Madame Inès MERMILLOD-ANSFELME, Monsieur Yann ROSSAT, Madame Karine SOFFRAY, Madame Sévrine TROUDET, Monsieur Antoine VALENTIN.

**REPRESENTES :** Monsieur Didier BOUVET donnant pouvoir à Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Christine ZIMMERLE donnant pouvoir à Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Jean-Michel SALOMEZ donnant procuration à Madame Edith BASTARD.

**ABSENTS EXCUSES :**

*En présence de Monsieur Yannis HOARAU, Responsable administratif*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

### RESSOURCES HUMAINES :

#### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°010-2026 CREAT UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°010-2026 du 19 février 2026 créant un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

La personne recrutée pouvant débiter le 20 avril 2026, il convient de modifier la date de création du poste.

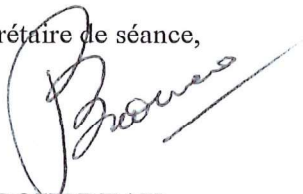
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

→ La modification de la date de création, soit à compter du 20 avril 2026, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION**

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

La secrétaire de séance,



**Nelly BOURREAU**

Le Maire,



**Sonia GERVOIS**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME**